

Bien des expressions comme celles-là me paraissent extrêmement équivoques et me paraissent prolonger au delà de ce qui est strictement constitutionnel la responsabilité du gouvernement fédéral.

Et, je le répète, je serais très heureux d'entendre l'honorable député de Lévis nous expliquer comment il concilie son attitude, en matière de plans conjoints, avec celle de M. Maurice Lamontagne et avec celle que son parti a adoptée pendant tant d'années et qui a provoqué finalement la crise constitutionnelle que le parti conservateur a essayé de régler depuis qu'il est au pouvoir.

J'aimerais beaucoup entendre, à ce propos-là, l'honorable député de Lapointe (M. Brassard) aussi, qui, je l'imagine, ne va pas jusqu'à partager l'opinion de son collègue de Hull (M. Caron), qui considérerait que la compétence des provinces en matière d'éducation ne valait que pour l'enseignement primaire.

Je voudrais bien que l'honorable député de Lapointe nous explique exactement quelle est son attitude à l'égard des plans conjoints. Et je voudrais qu'il nous dise définitivement, avant que ne commence à déferler sur la province de Québec la vague de la démagogie libérale, quelle fut l'attitude du parti libéral dans le passé, quelle partie de cette attitude est aujourd'hui répudiée par le parti libéral et quels sont maintenant les nouveaux principes et les nouveaux critères de la politique libérale en matière de relations constitutionnelles.

C'est ça que j'aimerais connaître, c'est ce que j'aimerais savoir et c'est ce que j'aimerais entendre de la bouche même de ceux qui ont été les artisans de la désintégration constitutionnelle de notre pays.

(Traduction)

M. Winch: Monsieur le président, le débat sur le crédit supplémentaire n° 636 a été long, intéressant et, par moments, quelque peu animé. Comme je n'ai pas encore pris la parole à propos de ce crédit, j'espère qu'on me permettra maintenant d'en dire quelques mots. Une des raisons qui me poussent à le faire est qu'on a continué à formuler des observations comme celles que vient de faire le préopinant. En discutant de ces crédits supplémentaires, nous ne discutons pas des problèmes constitutionnels qui se posent à propos de l'enseignement. Ces problèmes ont été tranchés par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

L'hon. M. Flynn: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Winch: Nul n'a mis en doute la constitutionnalité...

L'hon. M. Flynn: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

[M. Tremblay.]

M. Winch: Oui, dès que je reprendrai mon siège vous pourrez me poser toutes les questions que vous voudrez.

Tout ce qui nous intéresse, c'est le crédit n° 636. Malheureusement, pour une raison quelconque, le débat sur ce crédit a dégénéré en une série d'accusations et de contre-accusations et en un échange d'insultes, jusqu'à un certain point fondées sur des déclarations empreintes d'opportunisme politique ou formulées en guise de camouflage. Si de telles déclarations devaient être prononcées, elles auraient dû l'être sur les tribunes politiques et non à la Chambre des communes. Le crédit n° 636, monsieur le président, vise un but très net: atteindre les objectifs que visent la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle et les accords conclus aux termes de cette loi. Le montant supplémentaire requis est de \$28,400,000.

Le premier principe fondamental que nous devons accepter est le suivant: il est nécessaire et constitutionnel que le gouvernement, ayant besoin d'un montant supplémentaire aux termes d'une loi déjà adoptée, s'adresse à nous pour l'obtenir. C'est ce qui se fait aujourd'hui. Il est incontestable aussi que nous sommes maintenant devant un fait accompli. Cet argent est déjà dû aux provinces ou aux municipalités, ou il a déjà été promis. Je dis que c'est un fait accompli parce que si le Parlement ne vote pas ce crédit maintenant, alors, si ma mémoire est bonne, ceux qui ont signé les contrats au nom du gouvernement pourront être tenus légalement responsables du versement de l'argent. Cessons ces discussions sur la question de savoir si nous allons voter pour ou contre le crédit à l'étude. Certes, nous sommes tous d'accord là-dessus; alors, ne parlons plus de la façon dont nous allons voter. Si vous êtes au Parlement depuis assez longtemps, vous savez ce que vous avez à faire.

Ce montant supplémentaire de 28 millions de dollars est nécessaire aux fins de la loi sur l'assistance technique et professionnelle. Il nous reste alors à considérer la façon dont on se propose de dépenser cet argent, et surtout la façon dont les fins de la loi sont servies.

Je ne connais personne à la Chambre, certainement pas dans notre groupe, qui s'oppose, en principe, à la formation technique et professionnelle. Nous en affirmons la nécessité depuis des années. Nous en appuyons absolument le principe, et c'est avec satisfaction que nous avons vu le gouvernement fédéral adopter l'idée de verser les trois quarts de chaque dollar qu'on dépensera à des fins d'équipement, de construction, et ainsi de suite, en vue de faciliter la formation professionnelle.